BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 703

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

337 947 576 RCS Grenoble.
PERI - ODE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 80000.00 EUR.
Adresse : Lieu-dit L'Ile Brune, 38120 Saint-Égrève.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis d'insertion au BODACC – PROJET DE TRAITE DE FUSION SIMMPLIFIEE Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAINT EGREVE du 29 septembre 2023, les sociétés : -PERI-ODE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 80 000 Euros, Dont le siège social est à SAINT EGREVE, Lieu-dit l'Ile Brune (38120), Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n° 337 947 576, Société Absorbante, -GAMMA BUREAU, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 64 000 Euros, Dont le siège social est à BOURGOIN JALLIEU, 6 Impasse des Frères Lumière (38300), Immatriculée au RCS de VIENNE sous le n° 306 159 682, Société Absorbée, Ont établi un projet de fusion simplifiée par absorption sous le régime simplifiée prévu à l'article L236-11 du Code de Commerce. Les modalités sont les suivantes : 1) L'actif net apporté s'élève à 497 093 € net Le total du passif pris en charge s'établit à 291 137 €. L'actif net apporté est donc de 205 956 € 2) Le rapport d'échange des droits sociaux : les apports effectués par la société GAMMA BUREAU n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions à la société PERI-ODE, il n'a été établi aucun rapport d'échange. 3) Augmentation de capital : du fait de la détention par la société PERI-ODE de la totalité des actions émises par la société GAMMA BUREAU la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société PERI-ODE. 4) Montant de la prime de fusion : 0 € 5) La société GAMMA BUREAU sera dissoute de plein droit dès que la fusion sera effective, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit. 6) Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE le 10 Octobre 2023 pour la société PERI-ODE et au greffe du Tribunal de Commerce de VIENNE le 10 OCTOBRE 2023 pour la société GAMMA BUREAU. La fusion interviendra au plus tard le 31 décembre 2023 avec effet rétroactif au 1er avril 2023 en application des dispositions de l'Article L236-4 du Code de Commerce. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. La Présidence..